



Se libérer d'une clause de non concurrence

Par **dianou50**, le **29/11/2010** à **11:03**

Bonjour,

je suis actuellement chargée du développement commercial dans une entreprise de vente de formation aux entreprises, située à Marseille.

Je souhaite créer un cabinet de consultant dans le même secteur d'activité, or je suis liée à mon employeur par une clause de non concurrence :

- _ Pendant 5 ans à compter de la rupture définitive du contrat
- _ Sur toute la région PACA

Comment puis-je me libérer de cette clause et réaliser mon projet ?

Merci d'avance

Par **DSO**, le **29/11/2010** à **13:30**

Bonjour,

Votre clause de non-concurrence prévoit-elle une contrepartie financière ?

DCdt,
DSO

Par **dianou50**, le **29/11/2010** à **16:44**

Bonsoir, oui 10% du salaire